

COMMUNE DE DESERTINES CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 21 mai 2024

Date de convocation : 13 mai 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Absent : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mai à 20 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DESERTINES (Mayenne) se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Mmes & MM. LESTAS B- BRICHET M - LODE D - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - DESHAYES C -FOURMOND R - ANFRAY A - LEBLANC H.

Absent et excusé : Mme BRICHET Marie ; M. ANFRAY Arnaud

Mme JEANNEAU Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril a été adopté

Ordre du jour :

- * Devis divers
- * Vente terrain lotissement
- * Répartition emplois technique et administratif sur le service assainissement
- * Permanence élections 9 juin
- * Présentation du rapport des lagunes
- * Questions diverses.

N°2024-18 Devis

Acte transmis en préfecture le 28 mai 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- le devis de la SARL Rousseau concernant la réfection de la peinture de la salle du conseil d'un montant de 2331.79 €
- le devis de la SARL Leray Lefeuvre pour le changement l'éclairage (led) et les blocs de sécurité à la mairie d'un montant de 1915.78 €
- le devis de Pigeon TP Loire Anjou pour la fourniture des tampons regards qui devront être changés lors de la réfection de la chaussée RD5, rue de Normandie, d'un montant de 3984 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N°2024-19 Vente de la parcelle n°16 du lotissement du domaine – 3^{ème} tranche

Acte transmis en préfecture le 28 mai 2024

Monsieur le Maire fait savoir que la SCI des 4 Loups a demandé à acquérir la parcelle n° 16 d'une superficie de 771 m² au lotissement communal du « Domaine », 3^{ème} tranche, approuvé par le Conseil Municipal dans sa délibération du 31 août 2006 et par arrêté préfectoral du 15 décembre 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- *D'attribuer* à la SCI des 4 Loups, la parcelle n° 16 d'une superficie de 771 m² au prix de 5€ TTC le mètre carré, majoré de tous les frais qui peuvent découler de cette acquisition.
- *La vente est conclue* :
 1. Sous la condition résolutoire qu'une maison à usage d'habitation soit construite sur le terrain vendu dans le délai de deux ans à compter de la délivrance du permis de construire.
 2. Sous la condition particulière de ne pas revendre le bien en l'état de terrain à bâtir dans un délai déterminé et à un prix supérieur au prix d'achat
- *D'autoriser* le maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

N°2024-20 Répartition des emplois de l'adjoint technique et de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe sur le service assainissement.

Acte transmis en préfecture le 28 mai 2024

Sur proposition de M. le Maire,

Après étude des différentes fonctions assurées auprès du service assainissement par l'agent des services technique et l'agent des services administratifs,

Le Conseil Municipal, après délibération,

FIXE ainsi la répartition du temps de travail

- de l'emploi d'adjoint technique, sur la base des 35h, au service assainissement et ce depuis le 1^{er} janvier 2022 : 2h / semaine

- de l'emploi de l'adjoint administratif, sur la base des 28 h, au service assainissement et ce depuis le 1^{er} janvier 2022 : 7h /an.

Le service assainissement effectuera le remboursement des salaires et charges lui incombant à la commune, service général, employeur, suivant l'état annuel qui sera établi.

Permanence des élections du 9 juin

L'organisation du bureau de vote pour les élections du 9 juin a été vue en fonction des disponibilités de chacun.

Présentation du rapport de visite des lagunes

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport de visite d'auto surveillance réglementaire des lagunes du 13 mars 2024.

Les deux bassins présentent tous les signes d'un fonctionnement épuratoire satisfaisant.

Questions diverses

- Le portage des repas sera assuré pendant les vacances de juillet et août.

- Les commissions bulletin et bâtiments se réuniront en juin.

- Concernant la rentrée des classes 2024-2025, un courrier va être envoyé à tous les parents. Pour ceux qui seront concernés par le RPI Fougerolles –La Dorée, la municipalité assurera la garderie, matin et soir et le mercredi, possibilité de cantine et de garderie.

Prochain conseil municipal le 8 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h39

COMMUNE DE DESERTINES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2024

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>
2024-18	Devis
2024-19	Vente terrain lotissement
2024-20	Répartition emplois technique et administratif service assainissement

<u>Classification</u>	<u>correspondance</u>	<u>délibération</u>
7.10.3	Finances locales	Devis
2.1.7	Urbanisme	Vente terrain lotissement
7.1.8	Décisions budgétaires	Répartition emplois technique et administratif service assainissement

La secrétaire de séance

Le maire